



Séance du conseil d'administration du Cnous
Du 27 mars 2019

Délibération CA-2019-03-27-1

relative à l'adoption du relevé de décision
du Conseil d'administration du 29 novembre 2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010
et le 24 novembre 2016,
Vu le projet de relevé de décisions au Conseil d'administration,*

- **Point de l'ordre du jour**

1 - Relevé de décision du Conseil d'administration du Cnous du 29 novembre 2018

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation du relevé de décision du Conseil d'administration du 29 novembre 2018

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 19
Nombre de procurations : 7
Abstentions : 1
Pour : 25
Contre : 0

Fait à Vanves, le 10 avril 2019

Dominique MARCHAND

Pièces jointes :

Relevé de décision du Conseil d'administration du Cnous du 29 novembre 2018

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le

Délibération publiée sur le site internet du cnous le